

DÉCISION DU MAIRE

Direction de l'Education Sylvie ROUSSEAU Décision n° DEC 2024 081

Objet : Convention d'initiation aux premiers secours avec la société Médical center

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de prévention, la ville souhaite initier les personnes qui fréquentent l'espace seniors aux gestes de premier secours,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention à titre gracieux avec la Société Médical Center sise 15 rue Camille Decauville à Tigery (91250), représentée par Monsieur Fabrice LANCELOT pour une initiation aux premiers secours destinée aux personnes fréquentant l'espace seniors.

Article 2 : La formation se déroulera le mercredi 2 octobre 2024 de 14h à 17h au Centre Communal d'Action Sociale.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 20/06/2024 Reçu en préfecture le 20/06/2024

ID: 091-219104791-20240620-DEC_2024_081-AU